

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 5 fr. la ligne
Réclamations..... 4 fr.
Annonces anglaises..... 5 fr.
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 6 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18.

LE SCRUTIN DE BALLOTAGE

LES VAINQUEURS

Le sieur Bonnet-Duverdier est élu dans les deux circonscriptions. L'affaire ne nous regarde plus.

Si la Chambre veut l'admettre dans son sein comme représentant de cette classe spéciale qui jusqu'ici n'avait pas été admise à envoyer des députés dans le Parlement français, elle le dira. Nous nous en lavons les mains.

La presse a eu l'honneur d'être visitée hier soir, entre dix et onze heures, par des bandes bruyantes, qui ont beaucoup crié et sifflé. La police n'est pas intervenue. Nous croyons qu'il faut féliciter la police.

Nous avons vu ces courageux en face. Aucun ne s'est porté à des voies de fait. Ils ont daigné, ces nobles triomphateurs, ne pas enfoncer nos portes. L'extrême démocratie de Lyon s'est livrée à nous pendant une bonne demi-heure comme sujet d'étude. Nous pensions la connaître et nous avons constaté que nous ne nous étions pas trompés.

Nous savons que notre admiration n'est pas sans bornes.

L. BARTHENS.

P.-S. Il paraît qu'on pose déjà la candidature de M. Tony Loup, pour remplacer Bonnet-Duverdier, après option, dans la Guillotière. C'est trop juste et nous applaudissons.

RÉSULTAT du SCRUTIN

LYON

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION

SIXIÈME ARRONDISSEMENT
23^e section. — *Dominicains*
Inscrits : 2,924. — Votants : 2,120
MM. THIERS, rép. 674 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 1,395
Bulletins blancs ou nuls 51
24^e section. — *Tête-d'Or*
Inscrits : 2,554. — Votants : 1,788
THIERS, rép. 719 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 1,043
Bulletins blancs ou nuls 24
25^e section. — *Saint-Pothin*
Inscrits : 2,230. — Votants : 1,535
THIERS, rép. 717 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 791
Bulletins blancs ou nuls 27
26^e section. — *Brotteaux*
Inscrits : 2,401. — Votants : 1,509
MM. THIERS, rép. 921 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 551
Bulletins blancs ou nuls
27^e section. — *Rédemption*
Inscrits : 1,619. — Votants : 879
THIERS, rép. 569 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 281
Bulletins blancs ou nuls 39
Canton de Neuville-sur-Saône
Inscrits : 5,431. — Votants : 3,649
THIERS, rép. 1,884 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 1,511
LAGRANGE, réact. 131
Bulletins blancs ou nuls 111
Commune de Villeurbanne
Inscrits : 2,338. — Votants : 1,650
THIERS, rép. 767 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 875
Bulletins blancs ou nuls 8
Commune de Vaulx-en-Velin
Inscrits : 409. — Votants : 190
THIERS, rép. 96 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 89
Bulletins blancs ou nuls 5

RÉCAPITULATION

Electeurs inscrits. 49,943
Nombre de votants 43,320
Suffrages exprimés. 43,267
MM. THIERS, républicain. 6,347 voix
BONNET-DUVERDIER, élu. 6,336
LAGRANGE. 434
Bulletins blancs ou nuls : 253

TROISIÈME CIRCONSCRIPTION

TROISIÈME ARRONDISSEMENT
15^e section. — *La Mouche, Moulin-à-Vent*
Inscrits : 1,486. — Votants : 987
MM. CRESTIN, républicain. 430 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 495
Bulletins blancs ou nuls 21
16^e section. — *Monplaisir, La Villette*
Inscrits : 1,716. — Votants : 1,177
CRESTIN, républicain. 481 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 685
Bulletins blancs ou nuls 11
17^e section. — *La Buire*
Inscrits : 1,610. — Votants : 1,156
CRESTIN, républicain. 722 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 423
Bulletins blancs ou nuls 12
18^e section. — *Saint-Louis*
Inscrits : 1,950. — Votants : 1,471
CRESTIN, républicain. 586 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 871
Bulletins blancs ou nuls 1
19^e section. — *Saint-André*
Inscrits : 1,889. — Votants : 1,716
CRESTIN, républicain. 772 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 528
Bulletins blancs ou nuls 17
20^e section. — *La Guillotière*
Inscrits : 2,032. — Votants : 1,451
CRESTIN, républicain. 738 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 700
Bulletins blancs ou nuls 13
21^e section. — *Immaculée-Conception*
Inscrits : 1,707. — Votants : 1,136
CRESTIN, républicain. 589 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 529
Bulletins blancs ou nuls 18
22^e section. — *Part-Dieu*
Inscrits : 2,160. — Votants : 1,523
CRESTIN, républicain. 574 voix
BONNET-DUVERDIER, int. 934
Bulletins blancs ou nuls 15

RÉCAPITULATION

Electeurs inscrits. 44,365
Nombre de votants 40,474
Suffrages exprimés. 40,457
MM. CRESTIN, rép. 4,882 voix
BONNET-DUVERDIER, élu. 5,464
Bulletins blancs ou nuls : 111

PARIS

HUITIÈME ARRONDISSEMENT
MM. Godelle, dép. sort. bonap. 4,682
Passy (Frédéric) rép. 4,738 élu
NEUVIÈME ARRONDISSEMENT
2^e circonscription
Ranc (Arthur), rép. 3,402 élu
Dabois (Paul), rép. rad. 1,214
Nicoilland, réact. clér. 806
Farcy, rép. rad. 4,353
DIX-SEPTIÈME ARRONDISSEMENT
2^e circonscription
Maret (Henri), int. 4,608 élu
Martin (colonel), rép. 2,326
Villard (Th.), 3,576
VINGTIÈME ARRONDISSEMENT
Sick, rép. 2,500
Tony Révillon, rép. rad. 5,297 élu
SAINT-DENIS
1^e circonscription
Delattre, intr. élu

DÉPARTEMENTS

AIN
Bourg. — 1^e circonscription
MM. TIERSOT, dép. sort. rép. élu
TISSOT, réact. clér. élu
Gex
GROS-GURIN, dép. sort. rép. 2,442
PRADON, rép. 2,865 élu
AUBE
Troyes. — 1^e circonscription
MM. BACQUIAS (docteur), rép. 4,640 élu
BOULLER, rép. 8,740
DE MAROLLES, clér. élu
LORRÉ, bonap. élu
Bar-sur-Seine
MICHON, rép. élu
PERLET, réact. élu
ARDECHE
Largentière. — 2^e circonscription
MM. VASCHALDE, dép. sort. rép. élu
DE BOUMET, lég. élu
Tournon. — 1^e circonscription
SEIGNES, dép. sort. rép. 5,681
O. DE SAINT-PIERRE, rép. 6,061 élu
AUDE
Narbonne
MM. MALRIC, rép. rad. élu
DIGON, social. élu
Manque plusieurs communes
BOUCHES-DU-RHONE
Marseille. — 1^e circonscription
MM. PHYTRAL, rép. rad. 5,023 élu
DURAND, rép. rad. 1,699
ROUX (Pierre), rép. rad. 1,499
Marseille. — 2^e circonscription
HUGUES (Clévis), rép. rad. 5,288 élu
SIMONIN, rép. rad. 4,211
Aix. — 2^e circonscription
LABADIE, dép. sort. rép. 1,871
FOURNIER, rép. 1,493
PELLETAN (Camille), rép. rad. 2,603 élu
Arles
CLÉMENTEAU, rép. rad. élu
DE CADILLAN, lég. élu
CALVADOS
Bayeux
MM. TRÉMOULET, rép. élu
GERARD (Baron), réact. clér. élu
CHER
Bourges. — 1^e circonscription
MM. CHESNEAU, rép. élu
AREMBERG (prince d'), dép. sort. lég. élu
Bourges. — 2^e circonscription
BOULARD, dép. sort. rép. élu
HEMERY, réact. élu
Saint-Amand. — 2^e circonscription
BELOT, rép. élu
DAUMY, rép. élu
CORREZE
Tulle. — 1^e circonscription
MM. VACHAL, rép. élu
BORIE (Léon), rép. élu
RENAUDRI, rép. rad. élu
CORSE
Ajaccio
MM. PÉRALDI, rép. élu
CUNEO-D'ORNANO, bonap. élu
Bastia
CASABIANCA (P.-P. de), rép. élu
GAYINI, bonap. élu
CREUSE
Guéret
MM. MOREAU, dép. sort. rép. élu
LACOTE (docteur), rép. élu
DOUBS
Besançon. — 1^e circonscription
MM. BEAUQUIER, dép. sort. rép. rad. 4,161 élu
O. ORDINAIRE, rép. 4,193
FINISTÈRE
Brest. — 1^e circonscription
MM. DE GASTÉ, dép. sort. rép. mod. 2,896
CAMESGASSE, rép. 5,083 élu
CHIRON, candidat ouvrier. 1,683
GARD
Alais. — 1^e circonscription
MM. DESMONS, dép. sort. rép. rad. 1,835 élu

Alais. — 2^e circonscription
SILHOL, fils, rép. 3,874 élu
DE ROUX-LARCY, réact. clér. élu
HAUTE-GARONNE
Toulouse. — 2^e circonscription
MM. DUPORTAL, dép. sort. rép. rad. 4,630 élu
CALÈS, rép. 4,240
OLDEKOP, bonap. 3,623
GERS
Condom
MM. LANNELONGUE (docteur), rép. élu
DAYNAUD, bonap. élu
GIRONDE
Bordeaux. — 2^e circonscription
MM. LÉON FOURCAUD, rép. 3,876 élu
GILBERT-MARTIN, rép. rad. 3,763
Bordeaux. — 5^e circonscription
CAZAUVILLE, rép. élu
LARRIEU, lég. élu
Bazas
Eugène LAROSE, rép. élu
DE LUC-SALUCES, lég. élu
Lesparre
LALANDE, rép. élu
PASCAL, bonap. élu
Blaye
DRÉOLLE, dép. sort. bonap. 3,049 élu
MARCHELLI, rép. 5,466
HÉRAULT
Béziers. — 2^e circonscription
MM. DEVES, dép. sort. rép. élu
DE GRASSET, lég. élu
RICARD, soc. élu
INDRE
Châteauroux. — 1^e circonscription
MM. PÉRIEUX, rép. élu
LEBEUNE, bonap. élu
INDRE-ET-LOIRE
Tours. — 2^e circonscription
MM. RIVIÈRE, dép. sort. rép. élu
FARÉ, bonap. élu
JURA
Dôle
MM. LOMBARD, dép. sort. rép. 4,335 élu
PICOT, mon. 2,102
Saint-Claude
BAYOUX, rép. élu
POUPIN (V.), rép. rad. élu
LOIRE
Saint-Etienne. — 3^e circonscription
MM. RICHARME, dép. sort. rép. 6,407
CHAVANE, rép. rad. 6,726 élu
HAUTE-LOIRE
Le Puy. — 2^e circonscription
M. MOREL, dép. sort. rép. élu
LOIRE-INFÉRIEURE
Nantes. — 1^e circonscription
MM. LAISANT, dép. sort. rép. rad. 6,801 élu
LECOUR, réact. clér. élu
LOT
Gourdon
MM. DE VERNINAC, rép. rad. élu
CALMON, fils, rép. élu
Baron Dufour, dép. sort. bon. élu
LOZÈRE
Florac
MM. BELON, dép. sort. rép. élu
BOYER, rép. rad. élu
MANCHE
Coutances. — 2^e circonscription
MM. RÉGNAULT, rép. élu
MARNE
Reims. — 1^e circonscription
MM. MENESSON-CHAMPAGNE, rép. 5,874
LELIEVRE (Irénée), rép. rad. 1,930
COURMAYEUR, rép. rad. 8,017 élu
Vitry-le-Français
GUYOT, rép. élu
ROYER-COLLARD, rép. mod. élu
HAUTE-MARNE
Chaumont
MM. DE BEURGES, réact. 9,671
DUTAILLY, rép. rad. 10,007 élu
Langres
BIZOT-DE-FONTENAY, dép. s. rép. élu
DE SAINT-GERMAIN, réact. élu

MEUSE		
MM. DUVIGNIER, rép.	9.807 élu	
SALLES, réact.	8.024	
MORBIHAN		
Lorient. — 2 ^e circonscription		
MM. TROTTIER, rép.	» » » »	
Joseph MARTIN, réact.	» » » »	
NIÈVRE		
Nevers — 1 ^{re} circonscription		
MM. LAPORTE, rép. rad.	» » » » élu	
MARTIN (Ch.), réact. élér.	» » » »	
CÔTE D'OR		
FLEURY, dép. sort. rép.	» » » » élu	
GAMBON, social.	» » » »	
NORD		
Lille. — 3 ^e circonscription		
MM. SCREPEL, dép. sort. rép.	5.651 élu	
CATTEAT, réact.	5.583	
OISE		
Clermont		
M. LEVAVASSEUR, dép. s. rép. mod.	» » » » élu	
BASSES-PYRÉNÉES		
Pau — 1 ^{re} circonscription		
MM. MARCEL BARTHÈS, dép. sort. rép.	» » » » élu	
Ch. FOURCADE, bouap.	» » » »	
SEINE-ET-MARNE		
Fontainebleau		
MM. LEFÈVRE, rép.	» » » » élu	
Meaux		
DETHOMAS, dép. sort. rép.	» » » » élu	
DE PONTON D'AMÉCOURT, lég.	» » » »	
SEINE-ET-OISE		
Etampes		
M. CHARPENTIER, dép. sort. rép.	» » » » élu	
DEUX-SÈVRES		
Parthenay		
MM. GANNE, dép. sort. rép. mod.	» » » » élu	
TAUDIERE, lég.	» » » »	
TARN		
Castres. — 1 ^{re} circonscription		
MM. COMBES, dép. sort. lég.	» » » »	
THOMAS (Frédéric), rép.	» » » » élu	

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LES FÊTES du NEUBOURG

Inauguration de la statue de Dupont (de l'Eure)

Le Neubourg, 4 septembre.
C'est aujourd'hui qu'a eu lieu, au Neubourg, l'inauguration de la statue de Dupont (de l'Eure). L'affluence était considérable ; les trains d'hier soir et de ce matin avaient amené de nombreux visiteurs, venant de tous les points de la région. Toute la ville était pavée, et, dans les rues, s'élevaient de magnifiques arcs-de-triomphe. Rappelons brièvement ce que fut cet homme de bien, à qui ses concitoyens viennent d'élever une statue.

Jacques-Charles Dupont (de l'Eure) naquit au Neubourg le 17 février 1767.
A l'âge de vingt-deux ans, il était reçu avocat au Parlement de Normandie. C'était en 1789. La Révolution commençait. Dupont fut de ceux qui en saluèrent l'aurore avec enthousiasme.
Il fut d'abord maire du Neubourg en 1792, puis député aux Cinq-Cents. Sous l'empire, il fut président à la cour de Rouen.
Vice-président de la Chambre des députés pendant les Cent-Jours, il prit l'initiative de la fameuse déclaration adressée aux puissances étrangères, où il était déclaré de la façon la plus formelle que la France ne reconnaissait d'autre gouvernement que celui qui lui garantirait, par des institutions libérales, les grands principes de 1789. On sait ce qu'il a vécu : l'Assemblée fut dispersée par la force. Dupont se trouva au nombre de ceux qui protestèrent avec le plus d'éclat contre cette violence.
C'est alors qu'on le surnomma « l'Aristide de la tribune française ».

Sous la Restauration et la monarchie de juillet, il fut l'un des chefs les plus éminents du parti libéral.
En 1848, il devint président du gouvernement provisoire. En 1849, il rentra dans la vie privée. Six ans après, le 2 mars 1855, il s'éteignit dans sa retraite de Rougemont, conservant jusqu'à la dernière minute les rares et brillantes facultés de son esprit.
Sa probité, son désintéressement, sa carrière sans tache, méritèrent à Dupont le titre de « citoyen vertueux », et il a pu sans jactance, étant garde des sceaux, répondre à Louis-Philippe, auquel il avait donné un démenti et qui menaçait de rendre la chose publique : « Quand le roi aura dit oui, et que Dupont (de l'Eure) dira non, je ne sais lequel des deux la France croira ».

La statue de Dupont (de l'Eure) est placée sur son socle depuis hier matin ; cette statue est l'œuvre du jeune statuaire Emile Decorchement.
Dupont (de l'Eure) est assis sur une chaise curule, tenant de la main gauche le décret qui proclame la République de 48.
La statue s'élève sur la place Dupont-de-l'Eure ; elle tourne le dos à l'église ce qui a soulevé les réclamations de tout le clergé réactionnaire de l'endroit : elle est en bronze, sur piédestal également en bronze et pierre.
Deux bas-reliefs sont placés à droite et à gauche ; le premier représente Dupont de l'Eure sur les marches du palais législatif, qui proclame, devant la foule, la République.
Le second représente les funérailles et le cortège qui se rend à l'église, sur la place où s'élève actuellement la statue.

Les ministres et M. Gambetta sont partis ce matin de Paris par le train de 7 heures 45.
Le président de la Chambre était accompagné par MM. Cazot, Spuller, le général Lecoq, Brugère, Arnaud, deux administrateurs de la Cie et M. Chandon, ingénieur en chef, directeur du mouvement.
Ils sont arrivés à Saint-Pierre-du-Vauvray, à 10 heures.
La machine nouvelle a pris le train présidentiel et l'a amené à Louviers. Toutes les autorités locales l'ont reçu à la gare.
Après un discours de M. Cazot et une réponse de M. le maire, le cortège s'est dirigé vers l'Hôtel de Ville, accompagné par une foule nombreuse et sympathique qui a acclamé les représentants du gouvernement de la République.
Un banquet de 80 couverts était organisé à l'Hôtel de Ville.
Plusieurs toasts ont été prononcés.
Après le banquet, des voitures particulières ont transporté les invités au Neubourg où ils sont arrivés vers deux heures et demie.

A trois heures a eu lieu l'inauguration de la statue de Dupont (de l'Eure).
MM. Cazot, ministre de la justice et Sadi Carnot, ministre des travaux publics, représentaient le gouvernement.
Le président de la République était représenté par M. le lieutenant-colonel d'artillerie Bruyère, qui fait partie de la maison militaire.
Des détachements de cavalerie appartenant au 3^e corps d'armée rendaient les honneurs militaires.
Cette solennité a été magnifique.
L'estrade était décorée de tentures rouges, de feuillages, d'oriflammes et de drapeaux.
Plusieurs allocutions ont été prononcées.
M. Cazot, ministre de la justice, a parlé le premier ; puis M. Sénard, le maire, a prononcé un discours.
M. Spuller a fait l'éloge de Dupont de l'Eure.
Puis, M. Gambetta a pris la parole et a dit :
« Nous devons emporter un souvenir et une leçon de cette fête ; nous sommes ici pour témoigner notre reconnaissance à ceux sur lesquels nous devons modeler notre conduite, à ceux qui se sont distingués par leur grandeur d'âme et se sont signalés par les services rendus ».
Faisant allusion à la date du 4 septembre, qui est celle de la libération et de la chute militaire de la France, l'orateur explique que si le pays sombre, c'est que la vertu civique fit défaut au jour des grandes nécessités publiques.
« La France, ajoute-t-il, a derrière elle une histoire et devant elle un avenir pour accomplir ses destinées ».
Il ne faut plus les remettre dans les mains d'individus, mais dans les mains du peuple, c'est-à-dire dans celle du suffrage universel.
« Mais pourquoi ce conseil ? L'histoire marche et ne peut pas se répéter ».
Il termine en criant : Vive la République !
Ce discours a été couvert d'applaudissements prolongés.

Une ovation chaleureuse a été faite au président de la Chambre.
De là on s'est rendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où a eu lieu le banquet.

Un immense hangar, pouvant contenir 1.200 personnes, s'élevait sur la place.
C'est M. Gambetta qui a présidé le banquet. Il avait à ses côtés le représentant du président de la République, MM. Cazot, Sadi-Carnot, Turquet, Martin Feuillée, les généraux Lecoq, Borel, Mandon, les préfets et sous-préfets de la région, les magistrats, les conseillers municipaux, généraux, les maires de Rouen, d'Elbeuf, de Caen et diverses localités des alentours, enfin les députés et sénateurs des départements circonvoisins.
Des discours ont été prononcés par le préfet de l'Eure, par le maire, par M. Cazot, par le général commandant la division.
MM. Spuller et Dréo ont aussi pris la parole.
M. Gambetta a répondu au toast qui lui a été porté par M. Develle. Le discours de M. Gambetta a été en quelque sorte un programme politique.
Il a fait l'histoire du parti républicain en 48 et marqué les étapes successives qu'il a traversées depuis Dupont (de l'Eure).
Nous publions demain ce discours *in-extenso*.
Disons, en terminant, qu'à l'occasion de l'inauguration de la statue, M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder une rente annuelle de 1.500 fr. à Mlle Dupont (de l'Eure).

Bruits prématurés

Paris, 4 septembre.
Des doutes s'étant élevés et des nouvelles contradictoires ayant été répandues au sujet d'une dissolution possible de l'ancienne Chambre et d'une convocation très prochaine de la nouvelle, nous croyons pouvoir assurer que le gouvernement n'aura pas recours à la voie de dissolution pour mettre fin à l'existence de la Chambre des 363 avant l'expiration légale de son mandat, c'est-à-dire que l'ancienne Chambre continuera d'exister jusqu'au 28 octobre prochain, jour anniversaire du scrutin de ballottage de 1877.

La nouvelle Chambre ne sera convoquée qu'au commencement du mois de novembre prochain. Toutes les questions que soulève la reconstitution du cabinet seront nécessairement ajournées jusqu'à cette époque.

Aussi doit-on se tenir en garde contre les nouvelles fantaisistes répandues par quelques personnalités peu scrupuleuses, au sujet de prétendues combinaisons ministérielles qui seraient en voie de formation. Rien n'a été fait jusqu'ici et rien ne sera fait en l'absence de la Chambre qui est l'arbitre principal dans cette grave question.
Toutes les listes qu'on colporte ou qu'on édite sont de pures inventions et ne reposent sur aucun fondement.

LE TRAITE FRANCO-ANGLAIS

Paris, 4 septembre.
Quelques journaux continuent à donner tous les torts au gouvernement français dans l'interruption momentanée que subissent les négociations pour le traité de commerce avec l'Angleterre.
Ces journaux se trompent absolument et l'on peut affirmer de nouveau que le cabinet français a fait tout ce qui dépendait de lui pour que la négociation réussît, mais il ne pouvait pas aller jusqu'à violer la loi.
Les dispositions sont formelles, quoiqu'on puisse dire, et la prorogation ne peut être accordée à personne qu'à partir du 8 novembre prochain, puisque la première prorogation de six mois, n'expirait qu'à cette époque.
C'est une question tellement claire et si simple, qu'on ne comprend pas qu'il puisse encore y avoir lieu à discussion sur ce point.
Le cabinet anglais demande une prorogation anticipée qui, dès à présent, s'étendrait jusqu'au 8 février 1882, au lieu du 8 novembre prochain.
Le cabinet français ne se croit pas légalement autorisé à faire cette concession.
C'est là toute la question ; il n'y en a pas d'autre et c'est là aussi la seule cause de dissidence.
On assure que le cabinet français a, dans une dépêche récente, exposé l'histoire de toute la négocia-

ciation, depuis le 8 mai dernier et qu'il conclut comme nous venons de l'indiquer.
Nous ne doutons pas que les pourparlers ne soient bientôt repris entre les deux gouvernements qui sont également désireux, comme l'a dit si bien la reine d'Angleterre, d'arriver à un arrangement qui est dans l'intérêt, bien entendu, des deux peuples.

Informations

Paris, 4 septembre.

Le Conseil des Ministres

MM. Tirard et Constans, devant partir mardi, le conseil de cabinet qui devait avoir lieu ce jour-là a été avancé d'un jour et sera tenu demain lundi au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.
Le ministre de la guerre ayant terminé sa cure à Evian, sera de retour ce soir à Paris.

Mouvement administratif

L'Officiel publiera demain le mouvement administratif suivant :
M. Ligier, sous-préfet de Dolé, est nommé sous-préfet de Meaux, en remplacement de M. de Schanel, précédemment mis en disponibilité, sur sa demande.
M. Demangé, sous-préfet de Saumur, est nommé sous-préfet de Douai, en remplacement de M. Javal, précédemment préfet de la Creuse.
M. Ebeling, sous-préfet d'Avesnes, est nommé sous-préfet de Saumur.
M. Grelot, sous-préfet de Dreux, est nommé sous-préfet de Montluçon, en remplacement de M. Manel, précédemment mis en disponibilité sur sa demande.
M. Viguié, sous-préfet de Sainte-Ménéhould, est nommé sous-préfet d'Issoudun en remplacement de M. Pressat, précédemment mis en disponibilité sur sa demande.

Les écoles du gouvernement

Un projet de loi fixant les diverses conditions d'admission dans les écoles du gouvernement est en préparation au ministère de la guerre.
Celle loi nouvelle exigerait des candidats faisant ou ayant fait leurs études dans des écoles libres ou dans leurs familles, soit un certain temps d'études dans les établissements universitaires, soit des autorisations spéciales obtenues de qui de droit par les écoles libres ou par les candidats eux-mêmes.

Services administratifs de l'Algérie

La série des décrets organisant le rattachement de divers services administratifs de l'Algérie aux services équivalents de la métropole, a été soumise à la signature du président de la République par le ministre de l'intérieur.

Une grave nouvelle

Le Temps publie l'importante dépêche suivante :

Saint-Martin-de-Lantosque, (Alpes Maritimes), 4 septembre. — On est ému ici de voir qu'une partie de l'armée italienne juge à propos de venir faire ses grandes manœuvres presque en vue de Saint-Martin.

Les chasseurs des Alpes sont venus faire l'exercice, et non pas seulement la manœuvre du fusil, mais encore celle de la fronde à l'aide de laquelle ils transportent des paquets.
D'un autre côté, et ceci est plus grave encore, à Santa Anna, c'est-à-dire à dix kilomètres d'une petite localité française, isolée dans la vallée de Tiné, il y a huit à dix mille hommes.
Depuis trois mois on a fortifié les passages.
On amène des canons Krupp ; on va même jusqu'à miner les routes.

Le successeur de M. Fourcand

On parle de la candidature de M. Girard, sous-secrétaire d'Etat au ministère du commerce et ancien député de la Nièvre qui, dans la dernière Chambre, était inscrit au groupe de l'union républicaine, au siège de sénateur inamovible devenu vacant par le décès de M. Fourcand.

Violent incendie

Un grand incendie vient d'éclater à l'instant, rue Port-Mahon.
On dit qu'une jeune fille est morte dans les flammes.

Le tunnel sous-marin

Au dire du Standard, le ministère du commerce d'Angleterre a résolu de nommer une commission chargée d'examiner le projet de construction d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Petites nouvelles

On dément que M. Granet doive être nommé préfet de la Haute-Garonne.

FEUILLETON DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LES 48

Esclaves de Paris

PAR EMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Après être resté, depuis le matin, le nez sur des chiffres, à quatre heures du soir il ouvre son cabinet et reçoit ceux qui ont à l'entretenir d'affaires.
Ainsi, le surlendemain du jour où Paul Violaine et Flavie s'étaient rencontrés chez le couturier cédé bre, sur les cinq heures et demie, M. Martin-Rigal donnait audience à une de ses clientes.
Elle était très jolie, toute jeune et mise avec une simplicité charmante ; mais elle paraissait bien triste, ses beaux yeux étaient pleins de larmes, à grand-peine retenues.
— A vous, monsieur, disait-elle, je dois l'avouer, si vous nous refusez notre bordereau, comme le mois passé, il nous faudra déposer notre bilan. Nous avons fait argent de tout pour l'échéance de janvier. Tous les bijoux dont je pouvais disposer sans qu'on s'en aperçût sont au Mont-de-Piété ; nous mangeons dans du fer...
— Pauvre petite femme !... murmura le banquier. Ce mot lui donna plus d'assurance.
— Et pourtant, reprit-elle, notre position n'a jamais été meilleure, voici notre établissement payé la vente marche très bien...
Elle s'exprimait d'un petit air attendu qui sem-

blait charmer M. Martin-Rigal, s'expliquant clairement, nettement.
La Parisienne excellait en ces démarches difficiles. Plus futée que son mari, pleine de confiance en soi, elle gardait l'esprit libre là où il perd la tête.
Aussi, le plus souvent, dans les crises du petit commerce, pendant que l'homme se désolait, c'est la femme qui agit.
En écoutant l'exposé d'une situation qu'il connaissait fort bien, le banquier modelait sa tête chauve.
— Tout cela est fort joli, dit-il enfin, mais ne rend pas meilleures les signatures que vous m'offrez. Si j'avais confiance, ce serait en vous...
— Oh ! monsieur, nous avons pour plus de trente mille francs de marchandises en magasin.
— Ce n'est pas cela que j'ai voulu dire...
Il souligna ses mots d'un sourire et d'un regard singulièrement expressif, que la pauvre femme enroula jusqu'à la racine des cheveux et perdit presque contenance.
— Comprenez donc, reprit-elle, que vos marchandises ne me donnent pas plus confiance que vos valeurs. Supposez un malheur. Que vendrait-on tout cela ? Sans compter que ces diables de propriétaires ont des privilèges...
Il s'interrompit. La femme de Flavie, s'autorisant du despotisme de sa maîtresse, entra dans le cabinet sans frapper.
— Monsieur, dit-elle, ma demoiselle vous demande tout de suite, tout de suite...
M. Martin-Rigal se leva :
— J'y vais, répondit-il, j'y vais...
Et prenant la main de sa cliente pour la mettre plus vite dehors, il ajouta :
— Voyons, ne vous désolerez pas... revenez me voir, nous arrangerons cela.
Elle voulait remercier ; mais déjà il s'était élancé dans l'escalier.

Si Flavie avait envoyé chercher son père, c'est qu'elle tenait à lui faire admirer sa toilette nouvelle, que venait de lui envoyer Van Klepen, qu'elle essayait et qu'elle trouvait miraculeuse.
Il est de fait que le « centurier des reines », outre qu'il avait été d'une rare promptitude, s'était surpassé.
Le costume de Flavie était un de ces chefs-d'œuvre de mauvais goût, — à la mode, hélas ! — qui donnent à toutes les femmes une même et odieuse tournure de poupée, imaginées, croirait-on, pour leur enlever d'un coup grâce, distinction et poésie.
Ce n'étaient que garnitures, découpures et dentelles, jupes étagées, couleurs désagréables bizarrement assemblées.
Van Klepen avait été fidèle à son système, car il a un système qu'il résume en deux axiomes forts clairs :
1^{er} Donner aux robes une coupe telle que, sitôt défranchies, elles soient absolument inserviables ;
2^e Rechercher les étoffes bon marché, ce qui plait aux maris, et multiplier les garnitures qui sont la bouteille à l'encre des modes.
Il a trouvé cela ce Hollandais madré, et il n'est plus une couturière bourgeoise qui ne s'efforce de profiter sa découverte.
Seulement, Flavie se souciait infiniment peu de la question économique.
Debout, au milieu du salon paternel, dont elle venait de faire allumer les lustres, car le jour baissait, elle étudiait quelques effets nouveaux, — c'est-à-dire qu'elle répétait sa toilette.
Et en vérité, elle était si naturellement jolie, mi-guigne et gracieuse que, Van Klepen ne l'enlaidissait presque pas.
Mais tout à coup, elle se retourna.
Elle venait d'apercevoir, dans la glace, son père qui entrait tout essoufflé d'avoir grimpé si vite les escaliers.

— Comme tu as tardé !... lui dit-elle.
Certes, il n'avait pas perdu une seconde. Cependant il s'excusa.
— J'étais avec un client, répondit-il, de sorte que...
— Eh ! il fallait le renvoyer.
Il allait chercher d'autres explications encore, mais la jeune fille se tint pour satisfaite.
— Voyons, père, commença-t-elle, ouvre les yeux bien grands, regarde-moi et dis-moi, oh !... franchement, comment tu me trouves.
Point n'était besoin de le lui demander. L'admiration la plus parfaite s'épanouissait sur sa physionomie.
— Charmante, murmura-t-il, divine !
Si accoutumée qu'elle fut aux parfums de l'encre paternel, Flavie parut enchantée.
— Alors, reprit-elle, tu crois que je lui plairai ?
Lui ! c'était Paul Violaine ; M. Martin-Rigal ne le savait que trop. Il soupira profondément en répondant :
— Comment veux-tu ne pas lui plaire ?
— Hélas ! fit-elle, devenant songeuse, s'il s'agit de tout autre, je ne douterais pas de moi, je ne craignerais rien, je ne sentirais pas ces tristes cruelles qui me serrent le cœur...
M. Martin-Rigal était assis près de la cheminée. Il l'attira sa fille par la taille pour lui mettre un baiser au front, et elle, avec des mouvements coquetterie et onduleux de jeune chatte guettant les caresses, elle s'établissait sur les genoux de son père.
— C'est que, vois-tu, continuait-elle, poursuivant sa pensée, s'il allait ne pas faire attention à moi, si je lui déplaisais !... Tiens, père, je le sens, j'en mourrais.
Le banquier détourna la tête pour cacher sa douce impression.
— Tu l'aimes donc bien ? demanda-t-il.
A suivre

C'est demain, 5 septembre, que les élèves de l'Ecole navale qui viennent d'être nommés aspirants de marine doivent être rendus à Brest, pour embarquer sur le bâtiment-école.

M. Viard, vicaire général à Orléans, est nommé évêque de Montauban.

Etranger

Suisse

Les inondations en Suisse

Berne, 4 septembre. — Les rivières sont en décroissance, mais le temps menace toujours.

Les interruptions de service sur les lignes de chemins de fer du Jura, de Waldenburg, du Nord-Est, de l'Union, de l'Appenzel, dureront quelques jours.

A Berne et à Bâle les pompiers ont veillé la nuit dernière dans les quartiers menacés.

Italie

Un article de la « Gazette d'Italie »

Rome, 4 septembre. — Voici la conclusion d'un article de la « Gazette d'Italie », intitulé : *Ni alliés, ni adversaires*.

L'Italie ne doit ni se mettre en quête d'alliés, ni se créer des adversaires. Enfermée entre les Alpes et la mer, renonçant à toute idée de conquête, elle peut tendre à tous une main amie sans échanger des promesses ou des engagements avec personne, sans demander des compensations qu'il faudrait ensuite conquérir ensuite par les armes.

Elle pourra rester neutre dans le cas d'une configuration générale et elle retirera certainement de plus grands avantages de sa neutralité vigilante et armée, que si elle allait demander des alliances de cour en cour.

Allemagne

Un programme électoral

Berlin, 4 septembre. — Le programme électoral de M. de Bismarck est très simple. Voici comment la « Gazette de l'Allemagne du Nord » le formule :

« Qui est pour l'empereur est aussi pour son gouvernement. Qui vote contre le gouvernement, attaque notre empereur. »

EN AFRIQUE

Paris, 4 septembre. — Une nouvelle dépêche du général Logerot confirme de la manière suivante le chiffre de nos pertes dans les dernières affaires de la colonne Corréard.

Le nombre des tués est de six, dont un officier, M. Juker, lieutenant au 125^e de ligne.

Celui des blessés est de sept, dont un officier, M. Delacorte, lieutenant au même régiment.

Remarquons que la première dépêche mentionnait 16 blessés : différence en moins : 9.

Alger, 4 septembre. — La conduite du colonel Négrier dans l'affaire d'El-Abiod-Sidi-Cheikh continue à être unanimement approuvée par la presse algérienne. Il est parfaitement confirmé, d'ailleurs, qu'aucune profanation n'a eu lieu dans le transfert des restes de Sidi-Cheikh, transfert qui a été effectué avec pompe et des marques de respect qui ne laissent pas place au reproche d'avoir froissé de légitimes susceptibilités. Les fidèles musulmans pourront continuer à vénérer les restes de Sidi-Cheikh, seulement les excitations fanatiques auxquelles ce culte servait de prétexte seront plus aisément surveillés à Gélyville qu'à El-Abiod-Sidi-Cheikh.

Paris, 4 septembre. — Les communications télégraphiques, sont coupées entre Alger et Tunis.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

ISÈRE

Société géologique de France

Grenoble, 4 septembre. — Aujourd'hui, à midi, dans l'amphithéâtre de la Faculté des sciences, a eu lieu la première réunion de la Société géologique de France, qui tient sa réunion extraordinaire de cette année dans notre ville, qui avait déjà été le siège de celle de 1840, dont les explorations furent dirigées par notre éminent concitoyen, M. Guémard.

Après la constitution du bureau, la séance a été levée.

Nous donnerons demain un compte-rendu complet des séances d'aujourd'hui et de l'itinéraire qu'elle a fixé pour ses explorations.

Banquet des Sapeurs-Pompiers

Aujourd'hui à midi, a eu lieu dans la vaste salle de l'Alcazar, magnifiquement décorée pour la circonstance, le banquet annuel du corps des sapeurs-pompiers de notre ville. Parmi les 300 convives qui y assistaient, nous citerons MM. Aussel, secrétaire-général, Depasse, chef de cabinet du M. le préfet, Edouard Rey, maire de Grenoble, Giroud, secrétaire général de la mairie, etc., etc.

A deux heures, l'arrivée de M. le préfet Mahias a été saluée par de vifs applaudissements.

Plusieurs discours et toasts très applaudis ont été prononcés.

Le défaut d'espace nous empêche de les mentionner.

Vol

Hier matin, M. Charron, restaurateur à Saint-Martin-d'Hères, a été victime d'un vol de 600 fr. qui se trouvaient enfermés dans le tiroir de sa commode.

Trois jeunes gens soupçonnés d'en être les auteurs ont été arrêtés.

Concours agricole à Vizille

A l'occasion du 42^e concours d'agriculture et d'horticulture qui se tiendra à Vizille, dimanche prochain 11 septembre, la Compagnie P.-L.-M. délivrera dans toutes les gares de l'arrondissement de Grenoble, les 10 et 11 septembre, des billets d'aller et retour à prix réduits à destination de Vizille et valables jusqu'aux derniers trains du 12 septembre.

En outre, il partira le 11, à 11 heures du soir de la gare de Vizille, un train à destination de St-Maurice-de-Lalley, ligne de Gap.

Enfin la Compagnie P.-L.-M. fera par grande et petite vitesse l'application des tarifs spéciaux attribués aux concours régionaux, pour le transport des animaux, instruments, etc., etc., destinés à ce concours, c'est-à-dire qu'ils paieront l'aller seulement à Vizille et rien au retour, sur production d'un certificat qui sera déclaré par le commissaire général du concours.

DRÔME

Conseil municipal

Valence, 4 septembre. — Le conseil municipal se réunira mardi, 6 du courant, à 8 heures du soir.

ORDRE DE LA SÉANCE

- 1^{re} Demande de crédit pour augmenter le matériel des pompiers;
- 2^e Traité avec le sieur Combet pour mobilier scolaire;
- 3^e Convention avec le sieur Bresson, pour la vente d'un terrain communal;
- 4^e Demande pour soutiens de famille;
- 5^e Secours aux familles des réservistes;
- 6^e Pétition concernant les étalagistes;
- 7^e Enregistrement du traité avec le Crédit foncier;
- 8^e Demande de mobilier scolaire;
- 9^e Nomination d'une commission de cantonnement des troupes;
- 10^e Canalisation des fontaines;
- 11^e Vote des 5 centimes ordinaires et 3 journées de prestations pour les chemins vicinaux;
- 12^e Renouvellement du traité concernant les viadanges.

Découverte d'un cadavre

On a retiré aujourd'hui des eaux du Rhône, à Bourg-lès-Valence, le cadavre d'un individu en état de putréfaction telle qu'il a été impossible de le reconnaître.

La Nouvelle Chambre

La Chambre va avoir à la rentrée une physionomie matérielle toute différente de celle qu'avait la précédente. La droite est réduite, on le sait, à 82 membres, et les ballottages porteront à 90 au plus et probablement 85 seulement, le nombre définitif de ses membres. Les républicains vont donc être obligés, pour la première fois, d'occuper une partie des sièges qui appartiennent à la minorité réactionnaire dans l'Assemblée qui vient de finir.

Un sixième de la salle, seulement, sera affecté à la droite, et les cinq autres sixièmes à la gauche. Sans attendre la rentrée, la plupart des députés ont déjà retenu soit directement, soit par intermédiaire, les places qu'ils désirent occuper au cours de la session. Il ne reste plus comme sièges libres que les 64 places affectées aux représentants des circonstances où il y a ballottage.

M. Gambetta a retenu sa place au premier rang des sièges de la gauche, c'est-à-dire au bas de la première travée du côté gauche.

A raison de la création de vingt-deux nouvelles circonscriptions, on a dû augmenter le nombre des places d'autant, et pour cela on a réduit l'espace réservé au banc des ministères et à celui des commissions.

Les députés déjà très resserrés dans l'ancienne Chambre, vont être encore plus gênés dans la nouvelle. La salle du palais Bourbon n'a pas, en effet, été conçue en vue d'une Assemblée de près de six cents membres, et elle est devenue manifestement insuffisante.

Nous avons déjà eu occasion de dire que les élections de dix députés des colonies n'auraient lieu qu'en septembre, à raison de l'éloignement des circonscriptions de la métropole et des délais légaux pour la promulgation du décret de convocation.

Mettant à profit cet intervalle, plusieurs députés sortant des colonies se sont rendus parmi leurs électeurs.

A ce sujet, nous devons indiquer un détail curieux et peu connu, qui concerne les députés se rendant ainsi dans leur collège électoral colonial. Ces députés reçoivent une indemnité de passage pour l'aller et le retour. Cette indemnité est due non seulement pour le passage du député mais encore pour celui de sa famille et de deux domestiques à son service, au plus.

Le passage peut avoir lieu, au choix du député, soit sur un bâtiment de l'Etat, soit sur un navire de commerce français. Si l'embarquement a lieu sur un bâtiment de l'Etat, la dépense en est réglée et avancée par l'administration de la marine, à laquelle la questure de la Chambre en rembourse le montant.

Dans le cas où le passage s'effectuerait par navire de commerce, le prix stipulé entre le député et le capitaine ou l'armateur est acquitté également par la questure, qui rembourse directement le député s'il a fait lui-même la dépense ou qui rembourse l'armateur sur la production de titres authentiques.

L'indemnité de passage est due, que l'élection du député soit ou non valide. Ajoutons que les mêmes dispositions sont applicables aux sénateurs des colonies.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Lundi, 5 septembre, 248^e jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 23 ; coucher, 6 h. 33. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1798). — Loi établissant la conscription militaire.

Volontariat d'un an

Les candidats au volontariat d'un an qui ont l'intention de solliciter une exemption totale ou partielle au versement de la prestation de 1,500 fr., sont invités à adresser, dès à présent, à M. le préfet du Rhône, une demande sur papier timbré, à laquelle devront être annexés :

- 1^{re} Le relevé du rôle des contributions payées par leur famille ou par eux;
- 2^e Un certificat délivré par le maire et établissant la position de famille des réclamants.

Il est rappelé que tous les jeunes gens inscrits sur la liste d'admission, à la suite, des examens, sont, sans aucune distinction, admis à réclamer le bénéfice de cette disposition, s'ils peuvent, d'ailleurs, justifier de leur impossibilité d'effectuer le versement dont il s'agit. Il en est de même des candidats admis de plein droit au volontariat (bacheliers et élèves des écoles nationales).

Nous avons fait connaître les essais de vaccination essayés contre la rage et contre le charbon.

Les expériences faites pour l'inoculation du virus rabique n'ont pas donné de résultats bien concluants encore, mais pour ce qui est de la vaccination charbonneuse, nous empruntons à un recueil médical ces excellentes nouvelles :

Partout les expériences sont couronnées de succès. Plus de vingt mille moutons ont subi l'opération.

et pas un n'a été atteint du charbon. Malheureusement, les opérateurs habiles font encore défaut ; et comme il importe de ne pas compromettre par des maladroites cette méthode, qui n'en est encore qu'à son début, on ne peut répondre tout de suite à toutes les demandes qui se produisent sur les différents points du pays.

Un voyageur de commerce de Lyon a tenté de se suicider à Marseille dans les circonstances suivantes, racontées par les journaux de cette ville :

Vers neuf heures, deux charretiers passant sur la route de la Pomme, à Saint-Marcel, village de notre banlieue, entendirent des plaintes et des appels de détresse qui les engagèrent à s'arrêter et à se porter vers l'endroit d'où partaient les gémissements.

Là, ils découvrirent un pauvre diable, étendu sur le sol, le visage ensanglanté, et une partie de la mâchoire emportée par les balles d'un revolver.

Interrogé sur son identité et la triste situation dans laquelle il se trouvait, l'infortuné déclara se nommer Francisque Lacroix, être âgé de trente et un ans et voyager pour le compte d'une maison de commerce de Lyon.

Il raconta ensuite qu'il venait d'être assailli par deux malfaiteurs qui, après avoir déchargé sur lui deux coups de pistolet, l'avaient dévalisé de l'argent dont il était porteur.

Les charretiers s'empressèrent de placer le blessé sur leur voiture et de le conduire dans une auberge où un docteur lui prodigua des soins empressés.

M. Déchamp, commissaire de police du quartier, se hâta aussi de venir visiter la victime de cette agression mystérieuse.

A la vue du magistrat, Lacroix avoua que, fatigué de la vie par suite de revers de fortune et de chagrins domestiques, il avait essayé de se suicider pour mettre un terme à sa malheureuse existence.

Une fois cette déposition recueillie, M. Déchamp a fait transporter le malheureux Lyonnais à l'hôpital de la Conception, où on désespère de le sauver.

La nuit dernière, à une heure du matin, un individu s'amusa à tirer des coups de revolver contre les murs de la Paroisse.

Les balles arrivant dans le quartier, un maréchal-déslogis de hussards alla prévenir les gardiens de la paix qui se hâtèrent d'aller explorer l'endroit d'où était partie cette fusillade, mais comme les carabinières, ils arrivèrent trop tard, le tireur nocturne ne les avait pas attendus.

Une enquête est ouverte.

Des malfaiteurs, restés inconnus jusqu'à présent, ont soustrait dans la gare de marchandises de Givors, au préjudice de la compagnie P.-L.-M., trois colis de vieux condages.

Ces objets représentaient une valeur de 110 fr.

D'actives recherches sont faites pour découvrir les auteurs de ce vol.

Un violent incendie s'est déclaré hier matin, dans les greniers d'une maison de la rue des Fayettes, à Villefranche, habitée par Mme Mercier cabaretier. Grâce aux secours, qui ont été prompts, à s'organiser, on est parvenu assez vite à se rendre maître du feu.

Les dégâts sont évalués à une somme de 7,000 fr. pour l'immeuble et à 3,000 fr. environ pour les objets mobiliers, qui ont été la proie des flammes ; ils sont couverts par une assurance.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Un triste accident est arrivé hier, à Charabara, sur le marché des chevaux, par l'imprudence d'un propriétaire qui, malgré les avertissements du placeur, avait négligé de mettre à l'écart un cheval vif.

Cette bête a renversé et foulé aux pieds un marchand de chevaux du Moulin-à-Vent, M. Cotte, et lui a fait de sérieuses contusions à la cuisse droite et au genou gauche.

Le blessé, après avoir reçu des soins dans l'établissement de Mme Ducruet, cours Charlemagne, a été reconduit en voiture à son domicile.

M. Cotte, en présence des regrets manifestés par le propriétaire de l'animal, M. Claude Chabert, fermier à Charbonnières, qui s'est chargé, d'ailleurs, de tous les frais qui pourraient résulter de l'accident, a retiré la plainte qu'il avait portée.

L'aliéné dont nous avons annoncé hier l'arrestation, et qui s'accusait d'avoir tué sa femme, a été conduit aujourd'hui à l'asile de Bron.

Il se nomme Soubiroux, marchand de vins à Troyes, rue Robert, n^o 1.

Ce malheureux est persuadé qu'il se trouve encore à Troyes, et rien n'a pu lui faire sortir cette idée de la cervelle.

Les agents en surveillance à la gare de Perrache font une guerre acharnée aux pilleurs qui encombrent les abords.

Hier, un de ces aimables personnages qui venait d'être arrêté, le nommé Régis, âgé de 16 ans, sans domicile, a mordu cruellement à la main un gardien qui voulait le conduire au poste.

Celui-ci n'a pas lâché prise pour cela et a conduit au poste ce vaurien.

M. Claude Perdrix, âgé de 20 ans, boulanger, rue Saint-Marcel, avait offert hier l'hospitalité à un de ses camarades, le nommé Claude M..., garçon boulanger.

Ce dernier a profité du sommeil de son hôte, pour lui dérober une pièce de vingt francs.

Sur la plainte du volé, le voleur a été arrêté.

Une bande de faux-monnayeurs semble depuis quelques jours avoir pris notre ville comme le lieu le plus favorable à l'émission de leurs produits.

Les pièces de leur fabrication sont des pièces de cinq francs à l'effigie de Victor-Emmanuel II et au millésime de 1875 ; elles sont du reste fort bien imitées.

Une a été saisie hier entre les mains d'un marchand de volailles de Givors qui n'a malheureusement pu donner aucune indication sur la personne qui la lui avait remise.

L'enquête se poursuit.

Le nommé de Severac, dont nous avons annoncé l'arrestation dernièrement, à propos de l'affaire de Bibost, a été interrogé hier par M. Vial, juge d'instruction.

L'inculpé nie énergiquement avoir été à Bibost le vendredi et le samedi 12 et 13 août.

Cependant, dix témoins, cultivateurs à Bibost, qui ont été entendus par la gendarmerie de l'Arbresle, affirment avoir vu les de Severac père et fils dans la localité, la veille du crime, le vendredi, et les avoir revus le lendemain matin, près de la maison de l'infortuné Peylabout.

Afin d'obtenir de plus amples détails sur ce drame mystérieux, on recherche activement de Severac fils, qui a disparu de Brullioles depuis l'arrestation de son père.

Une noce était en train de se divertir, au restaurant Fayard, rue du Bourbonnais, mais le maître de l'établissement avait cédé à demander une permission de la nuit, et à 2 heures du matin, les gardiens de la paix se présentèrent pour dresser procès-verbal et faire fermer les portes.

Le garçon d'honneur, un jeune homme de 17 ans, trouva le procédé peu galant, et répondit aux observations des gardiens par le mot qui a illustré Cambronne.

Le résultat ne s'est pas fait attendre et le jeune héros a dû terminer au poste une nuit si bien commencée.

La nuit dernière, les gardiens de la paix du poste du cours Charlemagne, attirés par des cris qui partaient de la rue Mare-Antoine-Petit, accoururent et trouvèrent en face du n^o 33 un jeune homme étendu sans connaissance, au milieu d'une mare de sang.

Il fut aussitôt transporté à l'Hôtel-Dieu, dans un état alarmant. Là, revenu à lui, il a pu donner quelques renseignements sur ses agresseurs. Il aurait été attaqué en sortant de chez une fille de mauvaise vie, par des artilleurs et un caporal de chasseurs à pied.

La victime est un nommé Salomon Auguste, âgé de 21 ans, courtier, sans domicile, originaire de Grenoble.

M. le général commandant la place a été averti du fait, et tout fait croire que les coupables ne tarderont pas à être arrêtés.

Voici d'après *Lyon médical*, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler :

MALADIES RÉGNANTES. — Les maladies zymotiques considérées à juste titre comme fournissant les signes les plus propres à caractériser l'état sanitaire d'une cité, ne sont pas en progrès.

La fièvre typhoïde est encore dominante. Néanmoins l'exacerbation saisonnière à laquelle nous assistons ne paraît pas jusqu'à ce jour plus accentuée que celle de la période correspondante de 1880.

La variole et la scarlatine existent en faible proportion, ainsi que la diphtérie. Toujours des coqueluches.

Les maladies estivales diminuent avec l'abaissement de la température. De cas assez nombreux de dysenterie sont observés.

Notons la fréquence des rhumatismes articulaires aigus présentant plus qu'à l'ordinaire des localisations du côté du cœur et des centres nerveux.

Comme maladies à frigore, mentionnons de nombreuses angines érythémateuses et phlegmoneuses, quelques pleurésies et des fluxions de poitrine.

Un nouveau cas de rage humaine a produit un certain émoi dans la population et justifie les mesures rigoureuses prises contre la gent canine.

Le coefficient mortuaire reste stationnaire : 29,1 par an et par mille habitants.

Mortalité de Lyon (population en 1876 345,815 habitants). Pendant la semaine finissant le 27 août 1881, on a constaté 190 décès, répartis comme suit :

Varicelle.....	1	Maladies du cœur.....	8
Erysipèle.....	1	Entérite, diarrhée.....	19
Scarlatine.....	2	Dysenterie.....	4
Grippe.....	2	Cholérine.....	7
Fièvre typhoïde.....	15	Choléra.....	0
— muqueuse.....	2	Maladies du cerveau.....	23
Catarrhe.....	0	Moelle épinière.....	0
Angine couenneuse.....	1	Affect. chirurgicales.....	9
Coqueluche.....	2	— cancéreuses.....	13
Faiblesse congénite.....	5	Autr. malad. aiguës.....	10
Affect. puerpérales.....	0	— chroniques.....	19
Pneumonie.....	10	Causes accidentelles.....	2
Pleurésie.....	1	Naissances.....	181
Phthisie.....	30	Morts-nés.....	13
Catarr. pulmon. chron.....	3	Décès.....	193

MARCHES DE LYON

Lyon, 5 septembre.

Grains

On a payé :
Bles du Dauphiné, 30,00 à 31,00.
Bles du Bourbonnais, 31,25 à 31,50.
Bles du Midi, 32,00 à 32,50.
Bles de Bresse, 31 à 31,50.
Seigles (1^{er} choix), 21 à 20,50.
Seigles, ordinaires, 19,75 à 20,00.
Avoines ordinaires 20,00 à 20,50.
Avoines du Bourbonnais, 20,50 à 21,00.
Avoines du Midi, 20,50 à 21,00.

Farines et Sons

On a payé :
Marques supérieures 57 50 à 60,00
Farines de commerce, Ires 56,00 à 57,00
Farines — rondes 51,00 à 54,00
Farines de boulangerie Ires 59,00 à 60,00
Farines rondes sur blé 56,00 à 56,50
Farines rondes ordinaires, 54,00 à 55,00
Sons de blés blancs 16,75 à 16,50
Gros sons déblé tendre 15,50 à 15,00
Recoupes de blé tendre 13,50 à 14,00
Fleurages blancs 15,00 à 16,50
— bis 14,00 à 15,00

Pailles et Fourrages

On a payé :
Paille de froment, 5,25 à 5,50
— seigle, 5,50 à 5,75
— d'avoine, 6,50 à 7,00
Foin du pays, 12,50 à 14,00
Foin de Bourgogne, 15,50 à 16,00
Luzerne 13,50 à 14,00
Esparcettes et trèfles, 12,50 à 13,00

Bestiaux

Marché de Lyon (Vaise)
Jeudi, 1^{er} septembre. — 6,639 moutons ont été amenés ; sur ce nombre 4,234 ont été vendus de 70 à 85 fr. les 60 kilos, poids mort, octroi non compris, vente mauvaise. Peaux de moutons secs, 1,70 ; 1,75 ; 180 le kil. — frais rasés, 0,55 à 0,60 le kil.

Laine, 1 fr. le kil.
Vendredi, 2 septembre. — 1,143 veaux étaient à la vente ; tous ont trouvé acquéreurs dans les prix de 60 à 55 fr. les 50 kilos, poids vif, octroi compris. Vente mauvaise. — Le même jour, 474 bœufs sur le marché ; 450 ont trouvé acheteurs dans les prix de 68 à 80 fr. les 60 kilos, poids mort, octroi non compris. Vente bonne.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 8 septembre

Les résolutions éventuelles des grandes banques continentales tiennent toujours en suspens les marchés financiers dont les ressources relèvent, en partie du moins, des conditions générales du crédit.

La place de Londres nous envoie ses Consolidés en baisse de 1/4 à 98 3/4 ; sur la place de Paris, l'échelle des fonds publics, assez stable à l'ouverture, fléchit ensuite assez sensiblement.

Le 5 0/0 ouvre à 116 fr. et s'abaisse à 115,75 l'Italien de 89,80 descend à 81,75.

Les actions financières et industrielles ont des cours assez indécis, sans variations importantes sur les prix de la veille, mais semblent plutôt disposés à s'établir à un niveau inférieur.

La Banque d'escompte se maintient fermement à 815. En cas de baisse sérieuse ce titre ne sera pas seulement attiré par sa capitalisation élevée. Il deviendra un refuge pour les disponibilités que la faiblesse des titres similaires pourrait effrayer.

Au comptant, on traite activement les actions du Crédit Général Français. L'occasion est, en effet, excellente, pour mettre en portefeuille un titre qui donne des revenus aussi élevés.

En banque, les demandes d'actions du Phénix espagnol sont très actives. — Parmi les combinaisons qui sont de nature à développer la prospérité du Phénix espagnol on signale la création d'une caisse de crédit.

personnel destinée à faciliter les emprunts de faibles capitaux en garantissant, moyennant une prime, le paiement de la somme empruntée en cas de mort de l'emprunteur.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THEATRE-BELLECOEUR — Aujourd'hui lundi, irrécusablement, dernière représentation de *le Monde où l'on s'ennuie*. Demain mardi, relâche pour l'installation de la troupe du théâtre de la Porte-St-Martin.

SPECTACLES DU 5 SEPTEMBRE

Aujourd'hui Lundi, quatrième représentation du *Monde où l'on s'ennuie*, la dernière comédie de M. E. Pailleron.

Laduchesse de Réville... Suzanne de Villiers... Lucy Watson... Madame de Louvain... La comtesse de Cérin... Madame Arriège... Madame de Doinet... Madame de St-Réault... Bellec... Paul Raymond... Roger de Cérin... De Saint-Réault... Toulonnier... Le général de Brial... Des Millet... Virot... François... M. Devoyod (Comédie-Française) Henriot (Gymnase)... M. d'Alfort (Gymnase)... Drosse (Odéon)... Coblentz (Comédie-Française)... De Sévery (Vaudeville)... Devoyod (Odéon)... Mathilde... Bannay... MM. Marck (Odéon)... G. Prika (Odéon)... Rameau (Gymnase)... Merville (Odéon)... Delamarre (Gymnase)... Beulé (Vaudeville)... Corail... Lenoir... Laville.

Casino rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 112
Orchestre sous la direction de M. Léone.
Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

(SELS VAUVILLÉ)
(Granules) pour la reconstitution artificielle
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
Principales Sources (Vais, Bourboule, Vichy, Hunyadi-Janos, Orezza, Contrexville, Bussang, Eau-Bonne, Pullna).
« Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 80 pour 100 d'économie.
PARIS, Vente en gros, MATHEY LEBEL & Co 23, rue Beaubourg.
LYON, Ph. BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure 1^{re}.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON
8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

Société anonyme
AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs
Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :
A vue 2 0/0
A 3 mois 3 0/0
A 6 mois 4 0/0
A 1 an 4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus 5 0/0
ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES
Le directeur gérant, P. ANNEQUIN.
Lyon. — Imprimerie du *Republicain du Rhône*, 18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES
A louer
DE SUITE
APPARTEMENT
De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser chez la concierge.

CHEMISE BRETONNE
BREVETÉ S. G. D. G.
FRANCE
ETRANGER
RAPIDITÉ ECONOMIQUE
C. DONNET
CHEMISIER - SEUL CRÉATEUR
15, RUE HOTEL-DE-VILLE, LYON

Mme **STÉPHANIE** prête par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2

LES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
A LA
VILLE DE LYON
Offriront cette saison à tous leurs Comptoirs des assortiments défiant par leur importance ceux des premières maisons de Paris. Tous ces immenses assortiments seront vendus avec une réduction de prix semblable au moins à celle de la saison d'été, qui comme tout le public le sait, a produit un véritable événement commercial non-seulement à Lyon, mais encore dans tous les départements.
MISE EN VENTE
POUR PLUSIEURS MILLIONS
A PARTIR
d'Aujourd'hui 5 Septembre

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE
Société anonyme. Capital 100 millions.
4, rue de la Paix, à Paris.
Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque
CENT SIX MILLIONS de FRANCS
En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix de 485 francs, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.
Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés, à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — à la Société Générale de Crédit industriel et commercial; — à la Société de Dépôts et Comptes courants; — au Crédit Lyonnais; — à la Société Générale; — à la Société Financière de Paris; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas; — à la Banque d'Escompte de Paris.
Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

10,15% de Rente
CERTAIN
CAPITAL GARANTI
Opération sérieuse
et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

GARRISON RAPIDE et SANS MERCI
des MALADIES SECRÈTES
et des affections de la peau
Telles que: ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vice du sang, etc., par le **Rob Savarese** dépuratif végétal, régénérateur du sang et des humeurs. — S'adresser à la **Pharmacie, rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon**, seul et unique dépôt, et par correspondance.

CAPSULES DARTOIS
seul remède contre la **Phthisie**
A TOUS LES DEGRÉS
Guérissent rapidement: Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.
Flac. 3 fr. — 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Griseotte de Héro. Exiger le nom **DARTOIS**

CRÉDIT DE FRANCE
Ancienne Société générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS
Siège social: 17, RUE DE LONDRES, Paris
JOURNAL
Le Moniteur DES Valeurs à Lots
(Paraissant tous les Dimanches avec une Causerie financière du Baron Louis)
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Etrangères
Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte)
IL DONNE Une Revue générale de toutes les Valeurs. La cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux, le prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ordres de Bourse.
Dépôts de titres et Dépôts d'argent.
Paiement de tous Coupons.
Souscriptions à toutes Emissions.
Comptes de Chèques.
Renseignements financiers.
Service Télégraphique spécial.

HORAIRE GÉNÉRAL DES CHEMINS DE FER																
Service d'Été 1881																
MATIN								SOIR								
PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 7,10	OMNIBUS 7,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE 11,39	RAPIDE 2,31	OMNIBUS 2,50	OMNIBUS 4,38	MIXTE 5,28	EXPRESS 7,10	DIRECT 7,22	MIXTE 8,50	EXPRESS 11,10	OMNIBUS 11,30
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,35	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20	MIXTE Midi 5	OMNIBUS 1 10	MIXTE 2,10	—	OMNIBUS 4,50	MIXTE 6,30	DIRECT 8	MIXTE 9,56	EXPRESS 10,43
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,41	—	—	11,39	2,40	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—
BESANCON	DÉPARTS	—	5,55	—	9	—	11,45	—	—	—	—	—	—	—	—	11
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	4,39	—	—	6,16	—	—	9,15	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	9	—	11,45	—	—	5	—	—	8,05	—	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	6,05	7,05 Charbonn.	8,40	11	—	12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,11	—	7,30	—	11,43	—	—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	1,40	—	—	5,35	—	—	—